

CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 13 MARS 2017 A 18H 30

NOTE DE SYNTHÈSE

RAPPORT N° 4 : Rapporteur Monsieur QUIBLIER-SARBACH

Débat d'orientation budgétaire 2017

1° Les objectifs et obligations légales

L'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) a modifié les articles L. 2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB (débat d'orientation budgétaire), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi et s'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent, pour les communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport est transmis au préfet ainsi qu'au président de l'intercommunalité dont la commune est membre. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours qui suivent son examen par le conseil municipal. Il fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

2° Le cadre de l'élaboration du budget 2017

2.1 Le projet de loi de finances 2017

En clôture du 99^{ème} congrès des Maires du 2 juin 2016, le Président de la République a annoncé la réduction de moitié de la baisse des dotations au bloc communal en 2017 (soit 1 milliard au lieu de 2) – le solde étant reporté sur 2018.

La réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) fera l'objet d'un texte de loi spécifique en 2017 pour une application en 2018.

2.2 Le contexte financier local

Les Collectivités territoriales voient leurs dépenses croître progressivement par le biais de la prise en charge des réformes imposées par l'Etat

- La réforme des rythmes scolaires,
- L'augmentation des dépenses de personnel,
- Les passeports numériques,
- Les cartes d'identité numériques,
- L'accessibilité pour les Etablissements Recevant du Public
- Etc...

Parallèlement, elles enregistrent une baisse des dotations qui leur sont allouées par l'Etat (baisse de la DGF).

Malgré ce contexte, la Ville de Châtillon-sur-Chalaronne souhaite maintenir le niveau des services offerts à la population, conserver un autofinancement suffisant pour assurer l'entretien du patrimoine et lancer des programmes d'investissement, sans augmenter pour autant les taux de la fiscalité locale votés en 2016 par la Commune.

Par ailleurs, la fusion des 3 Communautés de Communes qui devient Communauté de Communes de la Dombes entraînera une modification importante de la fiscalité notamment par le biais de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), la TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales), les IFR (Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux), et la taxe additionnelle sur le foncier non bâti qui ne seront plus perçues par la commune, mais seront versées à l'EPCI.

La Communauté de Communes reversera à la Commune une attribution de compensation sur la base des montants perçus en 2016, diminuée éventuellement des charges transférées (suite à une extension de périmètre ou un transfert de compétences) qui seront votées en réunion de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Un premier tableau récapitulatif de l'attribution de compensation prévisionnelle pour notre commune fait état d'un montant de 2 325 038 Euros. Toutefois des calculs sont en cours auprès des services de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques). Nous aurons le montant définitif dans quelques semaines.

3° Les orientations budgétaires 2017

3.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement regroupent principalement la fiscalité locale, les dotations et subventions reçues de l'Etat, ou de tout autre établissement public, les recettes tarifaires, les droits de mutation, etc.

- **La fiscalité directe**

La fiscalité directe regroupe le produit de la taxe d'habitation, et de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.

Pour le budget 2017, nous proposons de reconduire les taux votés par le Conseil Municipal en 2016, à savoir :

Exercice	TH	TFB	TF non bâti
2016	16,94	17,70	49,93

A noter qu'il n'y a pas d'augmentation des taux pour 2017.

Une hypothèse d'augmentation de 0,4 % sur les 2 bases fiscales à partir desquelles sont calculés ces impôts (cf. projet loi de finances 2017) est retenue mais non prise en compte sur le budget 2017.

Ces recettes fiscales correspondent à un montant global de 2 392 898 Euros pour **l'année 2016**. Nous n'avons pas connaissance à ce jour des bases fiscales ce qui ne nous permet pas pour l'instant d'évaluer ce produit fiscal.

- **La Dotation globale de fonctionnement**

Le projet de loi de finances pour 2017 prévoit un ralentissement de la baisse de la DGF pour le pacte communal : la baisse de 2017 serait répartie entre 2017 et 2018 (sans certitude). La DGF 2017 est estimée à 740 000 Euros.

- **Autres recettes**

Dans « autres recettes » nous retrouvons principalement :

- Les subventions du Conseil Départemental de l'Ain, de la Région, et d'autres organismes qui représentent environ 180 000 Euros.
- La dotation de solidarité rurale (estimation à 119 000 Euros).
- Les recettes tarifaires (Régie Cinéma, école de musique, droits de place marchés forains, etc...)
- Les loyers relatifs aux locaux loués (estimation 140 000 Euros),
- La taxe sur la consommation d'électricité (estimation 120 000 Euros)
- Les droits de mutation correspondant à la quote-part des droits et taxes perçus par les notaires et revenant à la collectivité lors du changement de propriétaire des immeubles situés sur son territoire (prévision : 120 000 €)
- Le fonds d'amorçage versé par l'Etat au titre de la réforme des rythmes scolaires estimé à 20 000 €. Dans la construction du budget, nous avons maintenu ce fonds.

- **Excédents 2016**

La construction budgétaire 2017 prendra en compte une recette de 1 883 177.74 Euros correspondant à l'excédent de fonctionnement de l'année 2016.

3.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les frais de personnel, les charges à caractère général, les subventions versées aux associations, les dotations aux amortissements des investissements.

- **Les frais de personnel (estimation 2 520 000 €)**

Le montant prévu pour 2017 doit tenir compte de :

- la revalorisation du point d'indice salarial au 01/02/2017
- la mise en place du protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR).
- des évolutions de carrière des agents (avancements d'échelon, de grade...)

- **Les dépenses de gestion**

Le montant concernant les charges à caractère général des dépenses de gestion (achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation des bâtiments (biens immobiliers et mobiliers) etc... est estimé à 2 255 000 €

Notre objectif est de maîtriser au mieux ces dépenses en sensibilisant les services de la Commune.

- **Les subventions versées aux associations**

La Commune fait le choix de poursuivre le versement des subventions au profit du milieu associatif. L'enveloppe prévue pour le versement des subventions en 2017 sera sensiblement égale à celle qui était prévue en 2016 soit 500 000 €.

- **Les subventions d'équilibre**

Elles seront versées au Centre Communal d'action sociale (CCAS) et au budget du Camping afin d'équilibrer les budgets.

- **La dotation aux amortissements des investissements**

La dotation aux amortissements des investissements est estimée à 287 000 €.

- **Les intérêts de la dette**

Les intérêts pour l'année 2017 s'élèvent à 480 000 €

Compte tenu de la modification du taux fixe de référence d'un contrat de prêt signé avec la Caisse Française de financement local (ex DEXIA) en 2009, le nouveau taux a été fixé à 1,78 % au lieu de 4,61 %).

Le montant des intérêts se trouve donc réduit et correspond à 24 509,87 € (au lieu de 68 710,26 €).

Ce taux s'applique à compter du 01/01/2017. Cela nous permet d'avoir une baisse des intérêts de 44 200,39 € sur l'année 2017.

- **L'épargne brute**

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer les investissements de l'exercice.

L'épargne brute est estimée à 860 000 €.

- **L'endettement**

L'endettement de la Commune se compose de 21 emprunts auprès de différentes banques (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, La Banque Postale...).

Le montant du capital au 01/01/2017 s'élève à 15 779 767 €.

Le montant du capital à verser en 2017 s'élève à 1 141 080 €.

Le capital restant dû au 31/12/2017 sera de 14 638 687 €.

Nous n'envisageons pas de recourir à l'emprunt en 2017.

Les dépenses relatives aux investissements programmés en 2017 seront inscrites dans la limite de notre autofinancement.

Etat des emprunts pour le budget primitif 2017

Organisme	Durée	Taux	Dettes à l'origine	01/01/2017	Annuité	intérêts	capital	31/12/2017
C.Agricole	20	5,97	1 219 592,10					-
C.Epargne	20	2,34	609 796,07	99 091,91	34 195,48	2 037,95	32 157,53	66 934,38
C.Agricole	20	6,12	304 898,03					-
C.Agricole	15	3,49	457 500,00	26 130,31	26 435,16	304,85	26 130,31	-
Dexia	20	2,27	500 000,00					-
C.Agricole	20	2,33	1 000 000,00	477 793,06	60 688,52	10 697,89	49 990,63	427 802,43
Dexia	20	4,78	1 000 000,00	527 069,90	73 109,39	25 193,94	47 915,45	479 154,45
C.Epargne	20	3,59	2 000 000,00	1 270 796,31	141 870,57	45 621,59	96 248,98	1 174 547,33
B.Populaire	20	4,65	1 000 000,00	600 000,00	77 900,00	27 900,00	50 000,00	550 000,00
Dexia	20	4,61	2 000 000,00	1 376 959,16	111 067,98	24 509,87	86 558,11	1 290 401,05
ban.popul	20	4,5	2 000 000,00	1 402 002,67	153 752,29	63 090,12	90 662,17	1 311 340,50
C.Epargne	20	5,85	609 796,07	119 150,73	36 758,01	6 970,32	29 787,69	89 363,04
Dexia	20	3,36	2 000 000,00	1 275 000,00	138 456,25	38 456,25	100 000,00	1 175 000,00

Dexia	15	2,01	61 875,00	40 326,14	4 788,32	780,47	4 007,85	36 318,29
Dexia	15	2,01	85 000,00	55 397,59	6 577,88	1 072,17	5 505,71	49 891,88
C.Agricole	10	3,99	156 260,08	60 979,33	17 399,21	2 154,29	15 244,92	45 734,41
Dexia	15	4,04	387 500,18	191 667,16	32 280,40	7 280,44	24 999,96	166 667,20
C.Agricole	10	3,99	614 878,13	233 755,13	69 191,34	8 211,66	60 979,68	172 775,45
C.Epargne	15	4,61	500 000,00	390 439,43	46 905,87	19 365,80	27 540,07	362 899,36
C.Agricole	15	4,98	500 000,00	400 702,85	47 385,12	19 320,17	28 064,95	372 637,90
C.Mutuel	20	3,7	1 000 000,00	892 704,83	70 981,80	32 500,25	38 481,55	854 223,28
ban.popul	15	2,5	2 000 000,00	1 656 966,60	161 532,91	41 424,17	120 108,74	1 536 857,86
C.Epargne	20	2,52	2 000 000,00	1 808 159,69	128 596,08	49 543,58	79 052,50	1 729 107,19
B.Postale	20	1,85	3 000 000,00	2 874 674,91	180 825,09	53 181,49	127 643,60	2 747 031,31
TOTAL			25 007 095,66	15 779 767,71	1 620 697,67	479 617,27	1 141 080,40	14 638 687,31

Liste résumée des emprunts

Organisme	Montant	Durée	Taux	1ère Échéance	Dernière échéance	Mt Échéance
La Banque Postale	3 000 000,00	20	1,85	01/07/2016	01/07/2035	180 825,09
Caisse d'épargne	2 000 000,00	20	2,52	25/03/2015	25/03/2034	128 596,08
Crédit mutuel	1 000 000,00	20	3,7	31/01/2014	31/10/2033	17 745,45
Banque Populaire	2 000 000,00	15	2,5	30/01/2014	30/01/2028	161 532,91
Crédit Agricole	500 000,00	15	4,98	10/01/2013	10/12/2027	3 948,76
Caisse d'épargne	500 000,00	15	4,609	25/03/2013	25/03/2027	46 905,87
Déxia Crédit Local	61 875,00	15	2,01	01/06/2011	01/03/2026	1 197,08
Déxia Crédit Local	85 000,00	15	2,01	01/06/2011	01/03/2026	1 644,47
Crédit Agricole	614 878,13	10	3,99	20/10/2010	20/10/2020	5 858,88
Crédit Agricole	156 260,08	10	3,99	15/10/2010	15/12/2020	1 473,17
Déxia Crédit Local	2 000 000,00	20	3,36	01/10/2009	01/07/2029	32 586,25
Déxia Crédit Local	387 500,18	15	4,04	01/03/2009	01/08/2024	2 728,61
Déxia Crédit Local	2 000 000,00	20	4,61	01/02/2009	01/02/2028	111 067,98
Banque Populaire	2 000 000,00	20	4,5	02/05/2009	02/05/2028	153 752,29
Banque Populaire	1 000 000,00	20	4,65	01/02/2009	01/02/2028	77 900,00
Déxia Crédit Local	1 000 000,00	20	4,78	01/02/2008	01/02/2027	73 109,39
Caisse d'épargne	2 000 000,00	20	3,59	25/06/2008	25/06/2027	141 870,57
Crédit Agricole	1 000 000,00	20	2,33	20/11/2005	20/08/2025	15 172,13
Crédit Agricole	457 500,00	15	3,49	05/02/2002	05/07/2017	8 710,10
Caisse d'épargne	609 796,07	20	5,85	25/01/2001	25/01/2020	38 758,01
Caisse d'épargne	609 796,07	20	2,34	25/03/2000	25/12/2019	8 548,87

4. Les opérations d'investissement

La programmation prévisionnelle des investissements a fait l'objet d'une présentation lors de la commission des finances le 07/02/2017.

Opérations
(y compris les restes à réaliser)
Electrification Eclairage public

Montant prévisionnel

338 237,00

Zone d'activités	64 105,00
Révision PLU	1 499,00
Aménagement Arborétum	84 422,00
Travaux + matériel sécurité	11 921,00
Accessibilité Ets Recevant Public	99 295,00
Valorisation patrimoine bâti	185 000,00
Office du Tourisme	401 300,00
Jeux enfants	16 000,00
Cimetière	10 600,00
Eclairage public SIEA	55 000,00
Informatique	5 300,00
Réserves foncières	70 000,00
Réfection pont route du Grobon	8 000,00
Travaux et matériel gymnases	45 700,00
Véhicules et matériel voirie espaces verts	43 000,00
Poste EDF rue Barrit	10 000,00
Travaux Crèche	248 200,00
Passerelle vers camping	25 000,00
Passerelle Ecole Musique	18 000,00
Programme voirie 2017	163 000,00
Illuminations	4 500,00
Participation frais démolition bâtiment rue Bergerat	125 000,00
Acquisitions foncières EPF (1/10 ^{ème})	45 000,00
Participation aménagements extérieurs avenue Foch	300 000,00

Financement des investissements

L'ensemble des investissements est financé par :

- L'autofinancement
- Des subventions à savoir :
 - Aménagement accès piétonnier 12 000.00)
 - Office du Tourisme
 - subvention communauté de communes 51 500,00)
 - subvention département 45 900,00)
 - Aménagement passerelle 2 160.00) 346 394,00
 - Accessibilité Bâtiments Recevant du Public 86 834.00)
 - Crèche 148 000.00)
- Le FCTVA : 36 000.00
- Les taxes d'aménagement : 120 000 Euros
- Les vents de terrain (Avenue Foch, PGT et terrain Avenue Dubanchet) pour un montant global de 1 050 000 Euros

5. Les budget Annexes

a) Le budget assainissement

Ce budget prend en compte l'entretien de la station d'épuration (dépenses de fonctionnement et d'investissement). Il s'agit également de prendre en charge l'entretien et le curage courant des réseaux.

Les recettes proviennent principalement des redevances d'assainissement, de la participation au financement de l'assainissement collectif, et ainsi que des subventions de fonctionnement et d'investissement (agence de l'eau...)

L'endettement

L'endettement du budget assainissement se compose de 3 emprunts :

- Le capital restant dû au 01/01/2017 s'élève à 355 938 €. Les intérêts de la dette s'élèvent à 11 433 €.
- Le capital à verser en 2017 s'élève à 75 930 €.
- Le capital restant dû au 31/12/2017 est de 280 008 €

ETAT DES EMPRUNTS POUR LE BUDGET 2017

Organisme	Durée	Taux	Dettes à l'origine	01/01/2017	Annuité	intérêts	capital	31/12/2017
C.Agricole	15	3,93	500 000.00	64 240.58	44 171.04	1 766.24	42 404.80	21 835.78
Déxia	20	2,29	300 000.00	153 031,30	20 249,30	4 057,28	16 192,02	136 839,28
Déxia	15	4.22	260 000.00	138 666.76	22 943.26	5 609.94	17 333.32	121 333.44
TOTAL			1 060 000.00	355 938.64	87 363.60	11 433.46	75 930.14	280 008.50

LISTE RESUMEE DES EMPRUNTS

Organisme	Montant	Durée	Taux	1ère Échéance	Dernière échéance	Mt Échéance
Déxia Crédit Local	260 000,00	15	4,22	01/02/2010	01/11/2024	5 828,77
Déxia Crédit Local	300 000,00	20	2,29	01/08/2005	01/05/2025	5 351,27
Crédit Agricole	500 000,00	15	3,93	10/07/2003	10/06/2018	3 680,92

La dotation aux amortissements est estimée à 152 000 €.

Les opérations d'investissement

La programmation prévisionnelle des investissements a fait l'objet d'une présentation lors de la commission des finances le 07/02/2017.

Opérations (y compris les restes à réaliser)	Montant prévisionnel
➤ Travaux divers :	
Équipement pompes de relevage	
Remplacement Pompes de relevage	73 000,00
Etc...	
➤ Etude de faisabilité STEP	78 600,00
➤ Travaux suite schéma directeur assainissement	77 000,00
➤ Office du tourisme	12 000,00
➤ Schéma directeur gestion eaux pluviales	70 000,00
➤ PPI renouvellement canalisations	469 000,00
➤ Poste informatique	8 000,00

L'agence de l'Eau nous a accordé une subvention de 27 500,00 pour la réalisation du Schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

b) Le budget de l'eau

Ce budget prend en charge divers travaux d'entretien de la station d'eau potable ainsi que des travaux d'investissement (renouvellement canalisations, etc...).

Les recettes proviennent principalement du versement des surtaxes.

Il n'y a pas d'emprunt sur le budget de l'eau.

La programmation prévisionnelle des investissements a fait l'objet d'une présentation lors de la commission des finances le 07/02/2017.

Opérations (y compris les restes à réaliser)	Montant prévisionnel
➤ Alarmes relevés compteurs	20 000,00
➤ Mission AMO puits captage et château d'eau	70 000,00
➤ Travaux colmatage puits captage F1	25 000,00
➤ Office du tourisme	2 800,00
➤ PPI renouvellement canalisations	435 000,00
➤ Clôture rigide haut station démanganisation	25 000,00

c) Le budget Camping

Ce budget prend en compte le fonctionnement et l'entretien de l'équipement pour la saison touristique d'avril à octobre (dépenses de fonctionnement et d'investissement), ainsi que les charges de personnel. C'est un budget présenté en HT.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à environ 110 000,00 €.

Les recettes proviennent principalement des droits versés par les usagers.

(estimation 2017 : 85 000,00 €). A cette somme se rajoute la subvention d'équilibre émanant du budget général environ 22 000 Euros pour 2017. Il faut également comptabiliser en recettes les taxes de séjour pour un montant d'environ 3 000 Euros, qui sont ensuite reversées à la Communauté de communes.

L'endettement

Le budget camping se compose de 2 emprunts.

Le capital restant dû au 01/01/2017 s'élève à 37 252 €.

Le capital à verser en 2017 s'élève à 8 779 € et les intérêts à 1 442,00 €

Le capital restant dû au 31/12/2017 s'élève à 28 473,00 €

Un emprunt (Caisse d'Epargne) se termine en 2017.

ETAT DES EMPRUNTS POUR LE BUDGET 2017

Organisme	Durée	Taux	Dettes à l'origine	01/01/2017	Annuité	intérêts	capital	31/12/2017
B.Populaire	15	4,31	70 000.00	33 471.64	6 360.84	1 362.57	4 998.27	28 473.37
C.d'Epargne	8	3,34	27 000.00	3 780,60	3 859,96	79,36	3 780,60	0
TOTAL			97 000.00	37 252.24	10 220.80	1 441.93	8 778.87	28 473.37

LISTE RESUMEE DES EMPRUNTS

Organisme	Montant	Durée	Taux	1ère Échéance	Dernière échéance	Mt Échéance
Caisse d'Epargne	27 000,00	8	3,34	25/03/2010	25/12/2017	5 828,77
Banque populaire	70 000,00	15	4,31	29/02/2008	28/11/2022	5 351,27

La dotation aux amortissements s'élève à 10 568,69 €

La programmation prévisionnelle des investissements a fait l'objet d'une présentation lors de la commission des finances le 07/02/2017.

Opérations (y compris les restes à réaliser)	Montant prévisionnel
Travaux divers :	8 500.00 Euros
• Solaire camping	
• Divers (réparation, curatif)	
• Tables, matériel	
• Totem signalétique intérieure	

Je vous propose de procéder au vote du débat d'orientation budgétaire 2017.